



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

BON DE COMMANDE CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME
(Document n°2)

Ce document doit obligatoirement être transmis à l'organisme évaluateur agréé lors de la commande de la visite d'inspection en vue de l'obtention du classement dans la catégorie souhaitée.

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom et Prénom du propriétaire :

Adresse du propriétaire :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

NOM DU MANDATAIRE :

Nom du mandataire et Société :

Adresse du mandataire :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLÉ :

Adresse du meublé :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

NATURE DE LA DEMANDE :

Classement actuel : Non Classé / 1★ / 2★ / 3★ / 4★ / 5★

N° de l'Arrêté de classement et date de ce classement :

Classement demandé : 1★ / 2★ / 3★ / 4★ / 5★

Capacité demandée (en nombre de personnes) :

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI - EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

CARACTERISTIQUE DU MEUBLÉ

Nombre de personnes susceptibles d'être logées :
 Type de bien : Villa / Appartement / Studio / Chalet / Loft / Autres (préciser) :
 Cloisons de séparation fixes entre les pièces d'habitation : OUI / NON

Date de construction :
 Date de rénovation :

Accessible aux personnes à mobilité réduite : OUI / NON

Superficie totale du meublé :m2
 Superficie du meublé hors salle d'eau, WC et surfaces < à 1,80 m de hauteur :m2

Étage du meublé :
 Nombre d'étage total de l'immeuble :
 Présence d'un ascenseur dans l'immeuble ou le bâtiment : OUI / NON
 Si OUI, étages desservis par l'ascenseur : 1^{er} / 2^{ème} / 3^{ème} / 4^{ème} / Plus

Le meublé est-il situé : Hameau / Village / Ville / Isolé / Autres (préciser) :

Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau : OUI / NON
 Si OUI, distance en m :

Logement proche de :
 Centre(s) d'animation(s), distance en m :
 Lieu(x) de spectacle(s), distance en m :
 Lieu(x) de commerce, distance en m :
 Transports publics, distance en m :

Téléphone à proximité immédiate : OUI / NON
 Si OUI, distance en m :

Le meublé dispose de :
 Parking : Privatif : OUI / NON – Fermé OUI / NON – Distance en m :
 Piscine : Privatif : OUI / NON
 Jardin : Privatif : OUI / NON
 Parc : Privatif : OUI / NON
 Terrain de jeu : Privatif : OUI / NON
 Jacuzzi, Sauna, Hammam : Privatif : OUI / NON
 Autres équipements de loisirs, détente ou sport : Privatif : OUI / NON

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI - EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

SURFACES DE L'HABITATION

Agencement des pièces

Pour chaque pièce d'habitation (précisez) ⁽¹⁾

Pièces d'habitation (avec un ouvrant sur l'extérieur)	Surface (en m ²) ⁽²⁾	Nombre de fenêtres	Nombre de lits et dimensions		Autres mobiliers (décrire)
			1 place	2 places	
Séjour			___ X ___	___ X ___	
Cuisine / coin Cuisine			___ X ___	___ X ___	
Chambre 1			___ X ___	___ X ___	
Chambre 2			___ X ___	___ X ___	
Chambre 3			___ X ___	___ X ___	
Chambre 4			___ X ___	___ X ___	
Chambre 5			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI – EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	
_____			___ X ___	___ X ___	

(1) Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur

(2) Ne sont prises en compte que les superficies existantes sous une hauteur de plafond de 1,80 m

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI - EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

COUT DE LA VISITE :

Calculez le cout de votre demande de classement :

Type de Meublé	1 à 3 pièces	150 € TTC€ TTC
	4 à 6 pièces	195 € TTC	

Les tarifs étant dégressifs pour plusieurs meublés à classer (même lieu, même propriétaire ou mandataire et même jour de visite), un devis personnalisé vous sera établi en fonction de votre demande.

Si meublé supérieur à 6 pièces un devis vous sera établi.

Merci de nous contacter.

TOTAL À RÉGLER =..... € TTC

Ci-joint un chèque de € à l'ordre du Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIERE ET FONCIERE (voir grille tarifaire ci-dessus).

Je sollicite le classement de mon ou de mes meublés de tourisme auprès de votre Cabinet et j'atteste que :

- Mon ou mes meublés correspondent à la réglementation et aux normes en vigueur ;
- Je respecte les obligations administratives et fiscales ;
- J'ai souscrit à une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des risques relatifs à la location saisonnière ;
- Déclare sur l'honneur que les informations communiquées et fournies sont justes et sincères ;
- Conformément à la loi du 25/05/2018 sur le RGPD qui se substitue à la Loi Informatique et libertés de 1978, le Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIERE ET FONCIERE, utilise vos données personnelles uniquement à des fins internes ;
- J'autorise l'organisme agréé à garder les informations nécessaires au suivi du classement sur une période de 5 ans ;

DATE ET SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DE SON MANDATAIRE :

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI - EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013



CORSE EXPERTISE
Immobilière & Foncière



Villa Achilli - Avenue du 9 Septembre - 20 240 GHISONACCIA

☎ 04 95 35 00 20 / ✉ contact@corseexpertiseimmo.com / www.corseexpertiseimmo.com

CONDITIONS GÉNÉRALE, INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La prestation comprend la visite d'un meublé en vue de l'obtention de son classement en étoile, le traitement administratif du dossier en vertu des réglementations en vigueur, la délivrance de la Décision de classement.

Tarif par unité d'habitation (nombre de pièces = salon + nombre de chambres) :

- Logement de 1 à 3 pièces : 150 € TTC ;
- Logement de 4 à 6 pièces : 195 € TTC ;

Les tarifs étant dégressifs pour plusieurs meublés à classer (même lieu, même propriétaire ou mandataire et même jour de visite), un devis personnalisé vous sera établi en fonction de votre demande.

En cas de non-présentation du propriétaire ou du mandataire au rendez-vous fixé, 50% du montant sera retenu.

A réception du bon de commande d'une visite et de son paiement, le Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIERE ET FONCIERE s'engage à satisfaire la demande dans un délai de 1 mois maximum. A ce délai s'ajoute le délai légal d'un mois pour la remise du rapport de contrôle.

Les modalités de réclamations : Le propriétaire du meublé ou son mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la décision de classement pour refuser la proposition par voie postale ou numérique, à l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

La confidentialité des données : Le Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIERE ET FONCIERE s'engage à la confidentialité des données concernant les informations recueillies au cours de la visite hormis celles nécessaires au classement. Le classement du meublé de tourisme est indépendant de tout autre démarche commerciale.

Cabinet CORSE EXPERTISE IMMOBILIÈRE & FONCIÈRE

Ghjuvan'Santu LE MAO – EXPERT IMMOBILIER AGRÉÉ REV & TRV PAR TEGoVA – CEIF FNAIM – IFEI - EEFIC

Accréditation TEGoVA : REV (Recognised European Valuer) n° REV-FR/CEIF-FNAIM/2020/7 et TRV (TEGoVA Residential Valuer) n° TRV-FR/CEIF-FNAIM/2023/6

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM et de l'Institut Français de l'Expertise Immobilière

Membre de la Fédération Nationale des Experts et Experts de Justice Évaluateurs Fonciers, Immobiliers et Commerciaux

Contrat R.C.P. MMA IARD ° 120 145 975

R.C Bastia, Siret : 789 004 330 00013